

18/7/2011

## INSTANTANÉS

Empêcher les Marocains résidant en Espagne de voter aux élections municipales de ce pays

serait «une discrimination illégale», a affirmé la secrétaire d'Etat espagnole à l'Immigration, Anna Terron. «Empêcher ou imposer des restrictions à l'accès des ressortissants marocains résidant en Espagne au vote lors des élections municipales servit une discrimination.



pales serait une discrimination pour des raisons liées à l'origine qui est interdite dans la Constitution», a dit Mme Terron dans un entretien publié, dimanche, par l'agence «Europa Press». La secrétaire d'Etat espagnole à l'Immigration a dit «ne pas comprendre ces voix» qui se sont élevées en Espagne contre la possibilité que les Marocains puissent voter aux élections municipales, tant que la nouvelle Constitution marocaine permet aux Espagnols résidant au Royaume de voter aux élections locales. «Il a été démontré que les personnes ayant résidé pour une longue période en Espagne font preuve d'un comportement électoral très similaire à celui des autochtones», comme en témoigne les dernières élections municipales du 22 mai dernier, a-t-elle souligné, dans le même contexte. Mme Terron a qualifié d'«important d'étendre ce droit à toutes les communautés résidant en Espagne», précisant que l'octroi du droit de vote aux immigrés est une manière de montrer qu'ils ont les mêmes droits et devoirs que le reste des citoyens, ainsi que de les impliquer davantage dans la gestion de la chose locale.

Le retour à l'heure légale au Maroc aura lieu dimanche 31 juillet à 00h00, a annoncé le ministère de la Modernisation des secteurs publics, précisant que l'horaire actuellement en vigueur sera ainsi retardé de 60 minutes. Dans un communiqué rendu public samedi, le ministère annonce le retour à partir du 31 juillet à l'heure légale correspondant à l'horaire GMT, telle que fixée par l'Article-I du décret royal 455.67 promulgué le 23 Safar 1387 (2 juin 1967) et l'article II du décret 2.11.170 promulgué le 27 Rabie II 1432 (1er avril 2011) relatifs au changement de l'heure légale.